

**Conseil d'administration du mardi 21 février 2023 à 14h00**  
**Procès-verbal**

L'an deux mil vingt-deux, le 21 février à 14h00, le conseil d'administration, dûment convoqué le 14 février, s'est réuni en session ordinaire, au CCAS sous la présidence de madame Dominique RABELLE, présidente.

Sont présents : Dominique RABELLE, présidente,  
Jacqueline COUSSY, Françoise DODIN, Annie LESPAGNOL, Éric PROUST et Françoise SIMON.

Ont donné procuration :

Linda SNELL-PALLAS a donné procuration à Annie LESPAGNOL

Ginette RAGANAUD a donné procuration à Éric PROUST

Excusées : Laetitia CHAGUÉ et Carole LALLEMAND

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désignée secrétaire de séance : Françoise DODIN

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 8

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 décembre 2022
2. Présentation des décisions de la commission permanente du 10 janvier 2023
3. Projets de délibérations
  - 001-2023-Adoption des comptes de gestion de l'exercice 2022-(Budget principal CCAS de Saint-Georges d'Oléron et budget annexe du foyer-logement)
  - 002-2023-Adoption du compte administratif de l'exercice 2022 - Budget principal CCAS de Saint-Georges d'Oléron
  - 003-2023-Adoption du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe foyer-logement
  - 004-2023-Affectation du résultat d'exploitation 2022 - Budget principal CCAS de Saint-Georges d'Oléron
  - 005-2023-Affectation du résultat d'exploitation 2022 - Budget annexe foyer-logement
  - 006-2023-Débat d'orientations budgétaires 2023
  - 007-2023-Adoption du règlement budgétaire et financier du CCAS.
  - 008-2023-Prestation sophrologie au foyer logement : renouvellement de la convention en 2023
  - 009-2023-Atelier d'arts créatifs : renouvellement de la convention en 2023
  - 010-2023-Activité physique adaptée : renouvellement de la convention en 2023
4. Questions diverses

**1-PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 DECEMBRE 2022**

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés par 7 voix pour et 1 abstention (Éric PROUST)**

**APPROUVE** le procès-verbal du 27 décembre 2022.

*\*Monsieur Éric PROUST précise qu'il n'était pas présent lors de la séance du 27 décembre 2022.*

**2-PRÉSENTATION DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 JANVIER 2023 ET DES PRESTATIONS EN NATURE ATTRIBUÉES**

### **3-DÉLIBÉRATIONS**

#### **001-2023 – ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC DE L'EXERCICE 2022-(BUDGET PRINCIPAL CCAS DE SAINT-GEORGES-D'OLÉRON ET BUDGET ANNEXE DU FOYER-LOGEMENT).**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2, et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que monsieur le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés par 7 voix pour et 1 abstention (Éric PROUST)**

**DE DÉCLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par monsieur le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **002-2003-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022-BUDGET PRINCIPAL CCAS DE SAINT-GEORGES-D'OLÉRON**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-31, L 2122-21, L 2343-1 et 2 et R 2342-1 à D 2342-12 ;

Vu la délibération 012-2022 du conseil d'administration en date du 12/04/2022 approuvant le budget primitif 2022,

Vu les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022 et la décision modificative s'y rapportant (Délibération 027-2022 du conseil d'administration du 13/09/2022),

Considérant que dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil d'administration élit son président ; que dans ce cas, le président, peut, même s'il n'est plus en fonction assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote (cf. en ce sens article L2121-14 du code général des collectivités territoriales) ;

Qu'ainsi il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum ; qu'une procuration donnée au président ne peut être utilisée lors du vote du compte administratif ;

Après que madame la présidente ait quitté la séance,

Siégeant alors sous la présidence de Jacqueline COUSSY conformément à l'article 2121-14 du code général des collectivités territoriales susvisé ;

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DÉCIDE, par 2 voix pour, 2 voix contre (Éric PROUST et Ginette RAGANAUD) et 3 abstentions (Annie LESPAGNOL, Françoise SIMON et Linda SNELL-PALLAS)**

**D'ADOPTER** le compte administratif du budget principal du CCAS de l'exercice 2022 tel que résumer ci-après :

*\*Monsieur Eric PROUST rappelle que le budget est voté par chapitre ce qui est peu lisible, il aimerait avoir le détail des articles concernant les colis de Noël, les frais d'avocat et les amortissements.*

*\*Madame la présidente indique que les présentations simplifiées lui seront envoyées par courriel. Elle souligne le passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ce qui a entraîné » un certain nombre d'écritures au niveau des amortissements qui sont désormais au prorata temporis et indique qu'il a fallu faire appel à des huissiers pour certains logements qui ne sont toujours pas libérés.*

*\*Madame Jacqueline COUSSY précise qu'il y a eu 300 colis à 25 € soit un budget de 7 500 €.*

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 677 759,77	G 728 994,87
	Section d'investissement	B 1 774,15	H 10 759,84
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 58 222,49
	Report en section d'investissement (001)	D	J 13 777,69
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D 679 533,92	= G+H+I+J 811 754,89
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	= K+L
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E 677 759,77	= G+I+K 787 217,36
	Section d'investissement	= B+D+F 1 774,15	= H+J+L 24 537,53
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 679 533,92	= G+H+I+J+K+L 811 754,89

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	K
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	102 140,86	94 073,06	1 506,38		6 561,42
012	Charges de personnel et frais assimilé	569 180,00	499 926,66			69 253,34
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	9 957,51	5 431,02			4 526,49
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>681 278,37</b>	<b>599 430,74</b>	<b>1 506,38</b>	<b>0,00</b>	<b>80 341,25</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	67 000,00	66 062,81			937,19
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (	2 000,00				2 000,00
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonct.</b>		<b>750 278,37</b>	<b>665 493,55</b>	<b>1 506,38</b>	<b>0,00</b>	<b>83 278,44</b>
023 (2)	Virement à la section d'investissement (	1 500,00				
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	2 759,84	10 759,84			-8 000,00
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct.					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonct.</b>		<b>4 259,84</b>	<b>10 759,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-6 500,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>754 538,21</b>	<b>676 253,39</b>	<b>1 506,38</b>	<b>0,00</b>	<b>76 778,44</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) 0,00				

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	56 190,00	104 594,73	20 000,00		-68 404,73
70	Produits des services, domaine et vent	187 062,39	134 363,02			52 699,37
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	450 000,00	450 000,00			
75	Autres produits de gestion courante	800,00	802,58			-2,58
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>694 052,39</b>	<b>689 760,33</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-15 707,94</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	600,00	17 571,21			-16 971,21
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires	163,33	163,33			
<b>Total des recettes réelles de fonct.</b>		<b>694 815,72</b>	<b>707 494,87</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-32 679,15</b>
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)	1 500,00	1 500,00			
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct. (2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonct.</b>		<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>696 315,72</b>	<b>708 994,87</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-32 679,15</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) 58 222,49				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	16 537,53	274,15		16 263,38
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>16 537,53</b>	<b>274,15</b>	<b>0,00</b>	<b>16 263,38</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>		<b>16 537,53</b>	<b>274,15</b>	<b>0,00</b>	<b>16 263,38</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 500,00	1 500,00		
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>		<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>18 037,53</b>	<b>1 774,15</b>	<b>0,00</b>	<b>16 263,38</b>
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 500,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 759,84	10 759,84		-8 000,00
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>		<b>4 259,84</b>	<b>10 759,84</b>	<b>0,00</b>	<b>-6 500,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 259,84</b>	<b>10 759,84</b>	<b>0,00</b>	<b>-6 500,00</b>
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		13 777,69			

## **004-2023-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022-BUDGET ANNEXE FOYER-LOGEMENT**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-31, L 2122-21, L 2343-1 et 2 et R 2342-1 à D 2342-12 ;

Vu la délibération 012-2022 du conseil d'administration en date du 12/04/2022 approuvant le budget primitif 2022,  
Vu les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022 et les trois décisions modificatives s'y rapportant (Délibération 017-2022 du 14/06/2022 approuvant la décision modificative n°1, délibération 029-2022 du 13/09/2022 approuvant la décision modificative n°2, délibération 042-2022 du 27/12/2022 approuvant la décision modificative n°3) ;

Considérant que dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil d'administration élit son président ; que dans ce cas, le président, peut, même s'il n'est plus en fonction assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote (cf. en ce sens article L2121-14 du code général des collectivités territoriales) ;

Qu'ainsi il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum ; qu'une procuration donnée au président ne peut être utilisée lors du vote du compte administratif ;

Après que madame la présidente ait quitté la séance,

Siégeant alors sous la présidence de Jacqueline COUSSY conformément à l'article 2121-14 du code général des collectivités territoriales susvisé ;

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DÉCIDE, par 2 voix pour, 2 voix contre (Éric PROUST et Ginette RAGANAUD) et 3 abstentions (Annie LESPAGNOL, Françoise SIMON et Linda SNELL-PALLAS) D'ADOPTER le compte administratif du budget annexe du foyer logement de l'exercice 2022 tel que résumer ci-après :**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	A 394 979,29	G 375 709,91
	<b>Section d'investissement</b>	B 41 772,34	H 46 384,57
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>	C	I 2 731,97
	<b>Report en section d'investissement (001)</b>	D	J 43 146,98
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D 436 751,63	= G+H+I+J 467 973,43
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	E	K
	<b>Section d'investissement</b>	F 1 413,32	L
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F 1 413,32	= K+L
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	= A+C+E 394 979,29	= G+I+K 378 441,88
	<b>Section d'investissement</b>	= B+D+F 43 185,66	= H+J+L 89 531,55
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 438 164,95	= G+H+I+J+K+L 467 973,43

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	K
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 1 413,32	L
16	Emprunts et dettes assimilés	1 413,32	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre (non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	228 024,32	196 316,06	2 419,96		29 288,30
012	Charges de personnel et frais assimilé	161 850,00	159 263,01			2 586,99
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,24			9,76
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>389 884,32</b>	<b>355 579,31</b>	<b>2 419,96</b>	<b>0,00</b>	<b>31 885,05</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	282,20	282,20			
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (	1 000,00	1 000,00			
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonct.</b>		<b>391 166,52</b>	<b>356 861,51</b>	<b>2 419,96</b>	<b>0,00</b>	<b>31 885,05</b>
023 (2)	Virement à la section d'investissement (					
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	33 063,10	35 697,82			-2 634,72
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonct.</b>		<b>33 063,10</b>	<b>35 697,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 634,72</b>
<b>TOTAL</b>		<b>424 229,62</b>	<b>392 559,33</b>	<b>2 419,96</b>	<b>0,00</b>	<b>29 250,33</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) <b>0,00</b>				

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	7 000,00	4 118,54			2 881,46
70	Produits des services, domaine et vent	21 157,01	14 487,80	11 000,00		-4 330,79
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	66 000,00	77 296,00			-11 296,00
75	Autres produits de gestion courante	288 382,21	238 726,38			49 655,83
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>382 539,22</b>	<b>334 628,72</b>	<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 910,50</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	14 059,00	1 991,59			12 067,41
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
<b>Total des recettes réelles de fonct.</b>		<b>396 598,22</b>	<b>336 620,31</b>	<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 977,91</b>
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)	24 899,43	28 089,60			-3 190,17
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct. (2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonct.</b>		<b>24 899,43</b>	<b>28 089,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 190,17</b>
<b>TOTAL</b>		<b>421 497,65</b>	<b>364 709,91</b>	<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 787,74</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) <b>2 731,97</b>				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).



II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES				A3	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	50 850,65	4 316,06		46 534,59
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>50 850,65</b>	<b>4 316,06</b>	<b>0,00</b>	<b>46 534,59</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	10 780,00	9 366,68	1 413,32	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>10 780,00</b>	<b>9 366,68</b>	<b>1 413,32</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des op. pour le compte de tiers				
	<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>	<b>61 630,65</b>	<b>13 682,74</b>	<b>1 413,32</b>	<b>46 534,59</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	24 899,43	28 089,60		-3 190,17
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>	<b>24 899,43</b>	<b>28 089,60</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 190,17</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>86 530,08</b>	<b>41 772,34</b>	<b>1 413,32</b>	<b>43 344,42</b>
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	800,00	4 022,75		-3 222,75
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 520,00	6 664,00		2 856,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>10 320,00</b>	<b>10 686,75</b>	<b>0,00</b>	<b>-366,75</b>
45...	Total des op. pour le compte de tiers				
	<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>	<b>10 320,00</b>	<b>10 686,75</b>	<b>0,00</b>	<b>-366,75</b>
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	33 063,10	35 697,82		-2 634,72
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>	<b>33 063,10</b>	<b>35 697,82</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 634,72</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>43 383,10</b>	<b>46 384,57</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 001,47</b>
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	43 146,98			

**005-2023-AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022-BUDGET PRINCIPAL CCAS DE SAINT-GEORGES D'OLERON**

Après avoir entendu le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **109 457,59 €**

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à la majorité de ses membres présents ou représentés par 6 voix pour et 2 abstentions (Éric PROUST et Ginette RAGANAUD)**

**D'APPROUVER** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du budget principal comme suit :

<b>POUR MÉMOIRE</b>	
<b>Déficit antérieur reporté</b> (report à nouveau débiteur)	
<b>Excédent antérieur reporté</b> (report à nouveau créditeur)	58 222,49 €
<b>Virement à la section d'investissement</b>	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT DÉFICIT	51 235,10 €
A) EXCÉDENT TOTAL AU 31/12/2022	109 457,59 €
<b>Affectation obligatoire</b> * à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) <b>Solde disponible</b> affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068) * affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.....	109 457,59 €
B) DÉFICIT AU 31/12/2022 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) <b>Reprise sur l'excédent antérieur reporté</b> (report à nouveau créditeur) <b>Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2022</b> <b>Excédent disponible (voir A - solde disponible)</b>	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

**005-2023-AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 BUDGET ANNEXE FOYER-LOGEMENT**

Après avoir entendu le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de **16 537,41 €**

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DECIDE, à la majorité de ses membres présents ou représentés par 3 voix pour et 5 abstentions (Annie LESPAGNOL, Éric PROUST, Ginette RAGANAUD, Françoise SIMON et Linda SNELL-PALLAS)**

**D'APPROUVER** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du budget annexe comme suit :

<b>POUR MÉMOIRE</b>	
<b>Déficit antérieur reporté</b> (report à nouveau débiteur)	
<b>Excédent antérieur reporté</b> (report à nouveau créditeur)	2 731,97 €
<b>Virement à la section d'investissement</b>	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT DÉFICIT	19 269,38 €
A) EXCÉDENT TOTAL AU 31/12/2022 <b>Affectation obligatoire</b> * à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	

Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
<b>Solde disponible</b>	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.....	
B) DÉFICIT AU 31/12/2022	16 537,41 €
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
<b>Reprise sur l'excédent antérieur reporté</b> (report à nouveau créditeur)	
<b>Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2022</b>	16 537,41 €
<b>Excédent disponible (voir A - solde disponible)</b>	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

## 006-2023 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,  
 Considérant l'obligation de tenir un débat d'orientations budgétaires avant le vote du budget primitif,  
 Considérant le rapport sur les orientations budgétaires 2023 établi à cet effet et envoyé aux membres du conseil d'administration ;  
 Considérant l'exposé qui en sera fait en séance,

### **Le conseil d'administration,**

**PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations du budget 2023 du CCAS.

*\*Monsieur Éric PROUST fait part d'une baisse significative des portages repas*

*\*Madame la présidente explique qu'il n'y a plus de distribution le samedi matin, que les trois repas sont donnés le vendredi depuis le 1<sup>er</sup> février dans le but d'optimiser le temps de travail des agents de la cuisine centrale, à ce jour les retours sont positifs.*

*\*Monsieur Éric PROUST fait part d'une augmentation importante pour la réfection des studios de la résidence par rapport à 2022.*

*\*Madame la présidente rappelle le départ de l'un des gardiens pour convenance personnelle et fait part du choix de faire appel à des artisans locaux pour accélérer la réfection des studios.*

*\*Monsieur Éric PROUST s'étonne d'une telle augmentation pour les atténuations de charge du personnel du CCAS.*

*\*Madame la présidente répond que les demandes de remboursements sont faites en temps et en heure.*

## 007-2023 : ADOPTION DU RÉGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DU CCAS

Par délibération n°023-2022 en date du 13 septembre 2022, le CCAS a validé la mise en place anticipée de la nomenclature M57 avec une mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Dès lors il en découle les impératifs suivants :

- La révision des méthodes d'amortissement comptables, adoptées lors du conseil d'administration du 27 décembre 2022 ;
- L'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) fixant le cadre et les principales règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget, à l'occasion du présent conseil d'administration du 21 février 2023.
- Le règlement budgétaire et financier du CCAS formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du code général des collectivités territoriales (CGCT), de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 et du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités.

Il définit également des règles internes de gestion propres au CCAS de Saint-Georges-d'Oléron dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation de ses services.

Il s'impose à l'ensemble des budgets et services, plus particulièrement au service financier et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes.

Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

Le présent règlement budgétaire et financier évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires, ainsi que de nécessaires adaptations des règles de gestion. Il constitue la base de référence du guide des procédures de la commune.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement établi à cet effet :

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DECIDE, à la majorité de ses membres présents et représentés par 3 voix pour et 5 abstentions (Annie LESPAGNOL, Éric PROUST, Ginette RAGANAUD, D'ADOPTER** le règlement budgétaire et financier du CCAS qui demeurera annexé à la délibération qui sera prise en ce sens

*\*Monsieur Éric PROUST indique que l'autonomie du CCAS semble être toute relative pour les marchés publics, page 22 du règlement financier.*

*\*Madame la présidente rappelle que la commune verse une subvention de 450 000 €, que le CCAS a conclu une convention cadre avec la commune dans un souci de mutualisation et d'assistance en finances et pour les ressources humaines. Elle ajoute que dans l'éventualité d'une procédure de commande publique il sera préférable de faire appel au service de la commune dédié à cet effet.*

### **008-2023-PRESTATION SOPHROLOGIE AU FOYER-LOGEMENT : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION EN 2023**

Par délibération en date du 13 avril 2017, le conseil d'administration a instauré un atelier sophrologie animé par « SOPHRO'RELAX » au sein du foyer-logement.

Cet atelier a remporté un vif succès auprès des résidents qui espèrent la reconduction de ce dernier.

Le prestataire se propose de maintenir son intervention dans les mêmes conditions, soit

- un coût horaire de 64 € TTC pour une intervention de 1h30 par semaine (semaine paire)

Il est également précisé que cet atelier est financé au moyen de la dotation « autonomie » du département de la Charente-Maritime perçue par le foyer-logement.

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

**D'APPROUVER** le renouvellement de la convention selon les modalités suivantes pour l'année 2023 : Intervention d'1h30, le mardi de 15h00 à 16h30, deux fois par mois, moyennant un coût de 96 € TTC.

**D'AUTORISER** madame la présidente à signer la convention jointe à la présente délibération.

### **009-2023-ATELIER D'ARTS CRÉATIFS : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION EN 2023**

Par délibération du 6 septembre 2012, il avait été décidé de créer un atelier d'arts plastiques et d'en confier l'animation à l'association d'arts créatifs les toiles bleues.

Considérant l'engouement des résidents pour cette activité et le projet de convention,

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

**DE CONFIER** l'animation de cet atelier à « l'association d'arts créatifs les toiles Bleues » à raison de deux lundi par mois (quatre heures mensuelles). Le coût des interventions s'élève à 45 euros de l'heure.

**D'AUTORISER** madame la présidente à signer la convention 2023 jointe à la présente délibération.

### **010-2023-ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION EN 2023**

Par délibération en date du 10 décembre 2015, il avait été décidé de proposer aux résidents de la résidence du parc une activité physique adaptée et accessible aux personnes âgées et handicapées animée par une intervenante diplômée.

Il a été décidé par convention de confier l'exécution de cette prestation au groupe associatif SIEL BLEU.

Considérant le vif succès remporté par cette activité,

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**D'APPROUVER** le renouvellement de la convention selon les modalités suivantes pour l'année 2023 : Intervention d'une heure 1 fois par semaine le jeudi de 14h30 à 15h30 moyennant un coût horaire de 57 €, soit un montant total de 2 964 € pour 52 semaines (augmentation de 4 € de l'heure par rapport à 2022). Une cotisation annuelle de 15 € sera également demandée à l'établissement.

**D'AUTORISER** madame la présidente à signer la convention 2023 jointe à la présente délibération.

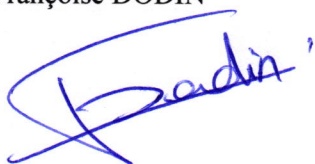
### Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h45

*Prochain conseil d'administration : mardi 4 avril 2023 à 14h00*

Saint-Georges-d'Oléron le 21 février 2023

La secrétaire de séance,  
Françoise DODIN



La présidente,  
Dominique RABELLE

